

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEUIL CHARENTE PERIGORD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte Rendu du 09 novembre 2016

Présents :

Mmes BERNARD Anne, BERNARD Danièle, COMBEAU Danielle, DELAGE Nicole, DUSSAIGNE Christine, FIOLEAU Violette, SUTRE Dominique TESSON Marielle MM. ARNAUDET André, BERNARD Guy, BORIE Patrick, CAILLETEAU Jean-Paul, CANIT Michaël, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, DELAGE Michel, DOMINICI Patrice, DONNARY Denis, FRANÇOIS Gwenhaël, M. JUGIEAU Patrice, NICOLAS Michel, ROUDY Michel, ROUSSELOT Alain

Délégués suppléants : Mmes LANDRY Marinette, MM. BRANDY Patrick, COURTIN Claude, GAUTHIER Jean-Henri, VIGNAUD Jean-Jacques, VISEUR Stéphane

Excusés : Mmes BERNARD Sylvie, MAQUET Nathalie, MAUBRUN Evelyne, MM. DESVAUD François, MOUSNIER Jean-Pierre, NICOLAS Jérôme,

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Anne

Assistaient à la séance : Mmes Mme CLERGEAU Marielle, LEQUESNE Pascale

Le Président propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour :

- Projet de modification du périmètre de l'arrondissement d'Angoulême
- Dissolution du Pays Horte et Tardoire
- Hôtel d'entreprises

Accord du conseil à l'unanimité

I BUDGET MAISON SANTE MONTBRON : DM N°1

La maison de santé sera amortie sur 20 ans. Il convient de budgétiser cet amortissement qui n'a pas été prévu lors du vote du budget 2016.

compte budgétaire	dépenses	recettes
615221	- 5 500	
6161	- 1 500	
6231	- 650	
63512	- 1 500	
6811-042	+ 9 150	
total fonctionnement	0	
28132-040		9 150
168741	9 150	
total investissement	9 150	9 150

Accord du conseil à l'unanimité

II MAISON DE SANTE DE MARTHON : AVENANT MARCHE

Il y a des mauvaises surprises au niveau des fondations du bâtiment qui imposent un renforcement béton de l'ensemble. Cette intervention est techniquement obligatoire.

Un avenant de plus-value doit être réalisée pour

Lot N°1 : démolition gros œuvre - entreprise Léonard

Montant du marché : 79 069,00 € HT

Montant de l'avenant : + 10 028,16 € HT

Accord du conseil à l'unanimité

III BUDGET GENERAL : NON-VALEUR

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public des créances irrécouvrables (Montant à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, PV de carence, situation de surendettement, décès...)

2014	452,97 €
2015	181,48 €

Accord du conseil communautaire à l'unanimité

IV PERSONNEL

1. Suppression et création de poste

Le comité Technique du centre de gestion du 04/11/2016 a été annulé. Il est reporté au mardi 22 novembre 2016. Le conseil ne pourra délibérer qu'après. Ce point sera traité au prochain conseil communautaire.

2. Recrutement emploi aidé

Démission de la personne en Contrat Unique D'insertion (CUI) depuis le 15/08/2016

Proposition de recruter une personne sur un contrat aidé pour effectuer les remplacements des agents en arrêt maladie

Accord du conseil communautaire à l'unanimité

V SDEG : DESIGNATION DE DELEGUES

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) a modifié ses statuts. Notamment l'article concernant la représentation des territoires, chaque EPCI ayant transféré une ou plusieurs compétences désigne 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

- Délégué titulaire : Danielle Combeau
- Délégué suppléant : Anne Bernard

Accord du conseil communautaire à l'unanimité

VI SDITEC : DESIGNATION D'UN DELEGUE

La communauté de communes ayant adhéré au Syndicat Informatique de la Charente (SDITEC), il convient de désigner un délégué.

- Délégué au SDITEC : Patrice Dominici

Accord du conseil communautaire à l'unanimité

VII PIG : individualisation de crédits

Convention PIG « HABITER MIEUX » entre Etat, Conseil Général et communauté de communes

Participation de la CdC à hauteur de 10 % avec un plafond de 1 500 €

2 dossiers à individualiser	Montbron	1 500.00 €
	Rouzède	1 149.75 €

Accord du conseil communautaire à l'unanimité

VIII GENDARMERIE DE MARTHON : Proposition du conseil départemental

Suite au départ des gendarmes de la gendarmerie de Marthon, les bâtiments qu'ils occupaient sont désormais vacants. La société nationale immobilière qui en assurait la gestion a décidé de les restituer au Département propriétaire. Ce dernier souhaite les céder et les propose à la communauté de communes, la commune de Marthon et les bailleurs sociaux

A ce jour les statuts de la communauté de communes ne permettent pas d'intervenir sur du logement locatif.

IX PERIMETRE D'ARRONDISSEMENT

Lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 28 octobre 2016, M. le Préfet de la Charente a informé les élus du projet de changement de périmètre des arrondissements. Actuellement les communautés de communes seuil Charente Périgord et Bandiat Tardoire dépendent de l'arrondissement d'Angoulême. Au 01/01/2017 le projet prévoit que la communauté de communes La Rochefoucauld porte du Périgord sera rattachée à l'arrondissement de Confolens.

Les exécutifs des 2 EPCI, réunis hier, proposent de délibérer pour demander le maintien au 01/01/2017 du nouvel EPCI à l'arrondissement d'Angoulême.

Accord du conseil communautaire à l'unanimité

X PAYS HORTE ET TARDOIRE DISSOLUTION

Il est proposé la dissolution du syndicat mixte du Pays Horte et Tardoire au 31 décembre 2016.

Il est demandé au conseil de donner son accord pour la reprise des biens et du personnel par la Communauté la Rochefoucauld porte du Périgord issue de la fusion des Communautés de communes de Seuil Charente Périgord et Bandiat-Tardoire, dans l'hypothèse où la dissolution du syndicat est adoptée.

Dans un premier temps, il est proposé aux élus de délibérer uniquement sur la dissolution.

Accord du conseil à l'unanimité

XI HÔTEL D'ENTREPRISES : Bail repreneur

Suite à l'accord de principe des élus le bail commercial va être signé chez le notaire avec les mêmes conditions que le précédent bail. Loyer mensuel : 1 500 €

L'entreprise de M. Laurençon «Ateliers Métallurgiques Charentais » a comme activités :

- Achats, vente négoce de matériels industriels
- Mise en conformité des systèmes industriels
- Travaux et maintenance de systèmes industriels de type pneumatique, hydraulique et mécanique sur ce site.
- Fabrication et maintenance de machines spéciales
- Formation, assistance technique, suivi chantier

XII SDIS CHARENTE

M. SOURISSEAU, président du conseil d'administration du SDIS, le colonel Jean MOINE et ses collaborateurs font une présentation aux élus communautaire du fonctionnement du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Charente et plus particulièrement de la modification de la réglementation, notamment en matière de protection et de lutte contre les incendies.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 20h30
Le Président, Patrick Borie



